



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE CORNEILLA-DE-LA-RIVIERE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 JUILLET 2020

Conseillers en exercice : 19

Conseillers Présents : 18

Procurations : 1

Convocation : 24 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vingt-neuf juillet à dix-sept heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement à la salle des Fêtes, rue de la Poste, pour respecter les règles de distanciation sociale, sous la présidence de Monsieur LAVILLE René, Maire.

Présents : M. BALANGER Jean-François, M. BARRERA Roland, Mme BATAILLE Anne, M. CLOTTE Gille, Mme DEJARDIN Marie-Anne, M. DIUMENGE Dominique, Mme GHYS Patricia, M. LAFFORGUE Guy, M. LAVILLE René, Mme LIMOUZI MICHEU Angélique, M. LLENSE Gérard, M. LORD Stéphane, M. MARIN Philippe, Mme PROFFIT France, Mme REDO Fabienne, Mme SOLA Sylvie, M. TORRENT Xavier et Mme VILA-ABARCA Alexandra.

Absent(s) : /

Procuration(s) : Mme PAJOT Christine à M. LAFFORGUE Guy.

Stéphane LORD a été nommé secrétaire de séance.

41 / 2020 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020

Monsieur le Maire présente le tableau prévisionnel des subventions aux associations pour l'année 2020.

Il rappelle que les membres des bureaux de ces associations ne peuvent participer au vote de la présente délibération.

Prenant acte de cette obligation légale, Monsieur Stéphane LORD, Madame France PROFFIT et Madame Fabienne REDO quittent temporairement la séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose que les subventions pour l'année 2020 soient réparties comme suit :

Associations 2020	Montant 2020	Vote
ANCIENS COMBATTANTS	300,00 €	Unanimité
ASA DU CANAL	10 000,00 €	Unanimité
ASA FORÇA REAL	Pas de demande	
CHASSE	300,00 €	Unanimité
CHŒUR DU RIBERAL	300,00 €	Unanimité
COMITE D'ANIMATION	2 000,00 €	Unanimité
CUISINONS ENSEMBLE	500,00 €	Unanimité
ELS COMEDIANTS	500,00 €	Unanimité
ESC XV	Pas de demande	
FC TET	700,00 €	Unanimité
FNACA	300,00 €	Unanimité
FORÇA CORNEILLA	500,00 €	Unanimité
FORÇA REAL INSERTION	1 000,00 €	Unanimité
GYM VOLONTAIRE	Pas de demande	
JARDINS FAMILIAUX	400,00 €	Unanimité
LES 3 CORNEILLA	400,00 €	Unanimité
NEURONES EN FOLIE	300,00 €	Unanimité
PETANQUE	300,00 €	Unanimité
PREVENTION ROUTIERE	40,00 €	Unanimité
SAPEURS POMPIERS Amicale	300,00 €	Unanimité
SAPEURS POMPIERS Orphelins	200,00 €	Unanimité
SECTION JEUNES SAPEURS POMPIERS DE MILLAS	150,00 €	Unanimité
SEMPRE JOVES	300,00 €	Unanimité
SOC	Pas de demande	
SOUVENIR FRANÇAIS	300,00 €	Unanimité
SPORT CORNEILLA	860,00 €	Unanimité
TIR A L'ARC	500,00 €	Unanimité
TOUT POUR LES ENFANTS	500,00 €	Unanimité
ULM Club Icare et Autres	400,00 €	Unanimité
YOGA CLUB	300,00 €	Unanimité
	21 650,00 €	

Après en avoir délibéré selon les modalités présentées ci-dessus, le Conseil Municipal décide :

- ✚ **D'APPROUVER** l'attribution des subventions aux associations susmentionnées pour l'année 2020, les crédits ayant été inscrits au budget de l'exercice ;
- ✚ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**Le Maire,
René LAVILLE**

The image shows a blue ink signature of René Laville written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE CORNEILLA DE LA RIVIERE' around the perimeter and the number '66550' at the bottom. There are two small stars on either side of the number.

Accusé de réception en préfecture
066-216600585-20200729-202041-DE
Date de télétransmission : 14/08/2020
Date de réception préfecture : 14/08/2020